

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 mars 2013  
Séance du 14 mars 2013

## 12 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAUAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de transformer, créer et supprimer des postes au tableau des effectifs, selon les propositions présentées ci-après.

### I - Reforme des cadres d'emplois des infirmiers territoriaux

Le décret n° 2012-1419 du 18 décembre 2012 modifiant le décret n° 92-861 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux. fixe le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des infirmiers. Ce décret prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le cadre d'emplois comprend le grade d'infirmier en soins généraux de classe normale, d'infirmier en soins généraux de classe supérieure et d'infirmier en soins généraux hors classe.

De ce fait, il convient d'intégrer l'agent public concerné par cette réforme dans le nouveau cadre d'emplois

Ancien grade	Nouveau grade
1 poste d'infirmier de classe normale	1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale

### II - Créations de poste

- **Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet**

Un agent nommé sur le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à la direction de la prévention et de la gestion des risques professionnels au service prévention médiation est reclassé pour raisons médicales sur un poste administratif pour assurer l'accueil du public au sein de ce service. Par conséquent, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.

# maintenant !

## - Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet

Afin d'assurer l'entretien des bâtiments municipaux (administratifs et scolaires) une réorganisation du temps de travail d'un agent s'avère nécessaire. Il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet.

### III - Suppressions de poste

Il convient de supprimer les postes suivants qui sont devenus vacants et non pourvus au tableau des effectifs suite à des avancements de grade, des modifications de durée de travail, des départs :

- 4 postes d'attaché (filière administrative – catégorie A) à temps complet
- 2 postes de rédacteur (filière administrative - catégorie B) à temps complet
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps complet.
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps non complet à raison de 20 h hebdomadaire
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie B) à temps complet
- 8 postes d'agent de maîtrise (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 27h13 hebdomadaires
- 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 15H hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 24 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 24h83 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25h25 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25h50 hebdomadaires
- 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 23H50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 28h50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 22h50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25 h00 hebdomadaires
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieur (filière sociale – catégorie A) à temps complet
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants (filière sociale – catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'ATSEM (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sportive – catégorie B) à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 7h
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 10h

# maintenant !

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 2h
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 17 h
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 7h50.
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 10h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 3h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 7h
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie C) à temps complet
- 1 d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière animation - catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'animateur (filière animation – catégorie B) à temps complet
- 2 postes de brigadier (filière sécurité – catégorie C)
- 1 poste de chargé de mission (catégorie A)
- 5 postes de contrat d'accompagnement à l'emploi mis en place dans le cadre de l'ancien dispositif

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Il vous est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 14 mars 2013,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 19 février 2013,

Considérant la nécessité de transformer, créer et supprimer des postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1 :** de transformer suite au décret n° 2012-1419 du 18 décembre 2012, le poste suivant :

Ancien grade	Nouveau grade
1 poste d'infirmier de classe normale	1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale

**Article 2 :** de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet
- Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) à temps complet

**Article 3 :** de supprimer les postes suivants qui sont devenus vacants et non pourvus au tableau des effectifs:

- 4 postes d'attaché (filière administrative – catégorie A) à temps complet
- 2 postes de rédacteur (filière administrative - catégorie B) à temps complet

# maintenant !

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative – catégorie C) à temps non complet à raison de 20 h hebdomadaire
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie B) à temps complet
- 8 postes d'agent de maîtrise (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 27h13 hebdomadaires
- 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 15H hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 24 h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 24h83 hebdomadaires)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25h25 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25h50 hebdomadaires
- 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 23H50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 28h50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 22h50 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (filière technique – catégorie C) à temps non complet à raison de 25 h00 hebdomadaires
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieur (filière sociale – catégorie A) à temps complet
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants (filière sociale – catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'ATSEM (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sociale – catégorie C) à temps complet
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière sportive – catégorie B) à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 7h
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 10h
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (filière culturelle – catégorie A) à temps non complet à raison de 2h
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 17 h
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 7h50.
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 10h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 3h

# maintenant !

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie B) à temps non complet à raison de 7h
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie C) à temps complet
- 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (filière culturelle – catégorie C) à temps complet
- 1 d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (filière animation - catégorie B) à temps complet
- 1 poste d'animateur (filière animation – catégorie B) à temps complet
- 2 postes de brigadier (filière sécurité – catégorie C)
- 1 poste de chargé de mission (catégorie A)
- 5 postes de contrat d'accompagnement à l'emploi mis en place dans le cadre de l'ancien dispositif

**Article 3 :** d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis **02 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... **2/04/13**  
et publication ou notification le... **28/03/13**  
CREIL, le... **2/04/13**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe Raluy**



